



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2023-136

PUBLIÉ LE 30 OCTOBRE 2023

Sommaire

EPF Normandie /

R28-2023-10-27-00005 - délégation signature DG 30 31 10 2023 (2 pages) Page 3

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2023-10-23-00008 - Délégation de signature - Cession SAINT ETIENNE
DU ROUVRAY - Pascal HAMEL (1 page) Page 6

EPF Normandie

R28-2023-10-27-00005

delegation signature DG 30 31 10 2023

DECISION n° 819/2023

Référence : SDW/23

DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné, **Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Établissement Public Foncier de Normandie**, nommé à cette fonction par arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, renouvelé par arrêté du 18 décembre 2020, et plus spécialement habilité aux fins des présentes en vertu du décret du 26 avril 1968 modifié par le décret n°2014-1732 du 29 décembre 2014, établissement ayant son siège à Rouen

VU le décret n° 68-376 du 26 avril 1968, modifié par décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n°2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2018, n°2018-777 du 7 septembre 2018,

VU l'ordonnance n°2011-1068 du 08 septembre 2011,

VU le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011

DECIDE PAR LA PRESENTE

de donner **délégation de signature à Monsieur Fabien Mancel, Adjoint au Directeur Général et Directeur de l'anticipation et du développement**, du 30 octobre au 31 octobre 2023 en cas d'empêchement du Directeur Général durant cette période, dans le cadre des dispositions de l'article 13 du décret du 26 avril 1968 modifié par le décret n°2014-1732 du 29 décembre 2014, et notamment de l'article R321-9 du code de l'urbanisme.

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime.

Le Directeur Général,

Gilles GAL

✓ Certified by  yosign

EPF Normandie

R28-2023-10-23-00008

Délégation de signature - Cession SAINT ETIENNE
DU ROUVRAY - Pascal HAMEL

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Monsieur Pascal HAMEL**

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY, dans sa version actualisée en date du 10 juin 2015, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 12 mars 2015 et délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2015.

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Gwenaëlle MENTEC, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « SELARL Gwenaëlle MENTEC, Notaire », titulaire d'un office notarial à SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY (Seine-Maritime), 1 rue Gambetta, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal HAMEL, Chargé d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- la Commune de SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY, collectivité territoriale, personne morale de droit public dont l'adresse est à SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY (76800), place de la Libération, identifiée au SIREN sous le numéro 217 605 757.

-d'une parcelle de terrain sise à SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY (76800), 78 rue Gambetta, cadastrée section AZ n° 341 d'une contenance de 00ha 00a 01ca,

moyennant le prix de **QUATRE CENT DIX-HUIT EUROS ET SOIXANTE CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (418,60 € T.T.C.)**, valable jusqu'au 1^{er} janvier 2024, se décomposant en valeur foncière pour 399,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition et d'actualisation d'un montant de 16,33 € et la TVA sur marge d'un montant de 3,27 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressé et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, Signé le 23-10-2023
Le Directeur Général

Notifiée
à Monsieur Pascal HAMEL

Gilles GAL

Pascal HAMEL